

L'état de la coproduction au Canada 40 ans d'expertise

Guilhem Caillard

Numéro 314, juin 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89074ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé)

1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Caillard, G. (2018). L'état de la coproduction au Canada : 40 ans d'expertise. *Séquences : la revue de cinéma*, (314), 40–41.



Juste la fin du monde
de Xavier Dolan (2016):
une coproduction canadienne
majoritaire avec la France

L'état de la coproduction au Canada

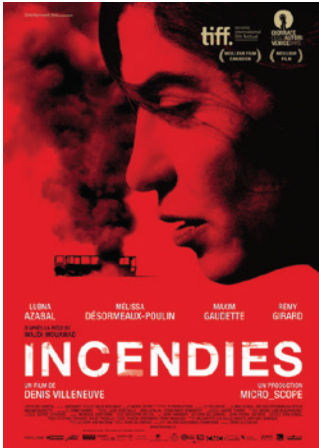
40 ans d'expertise

GUILHEM CAILLARD

En 2017, Téléfilm Canada fête son 40^e anniversaire à titre d'administrateur de coproductions cinématographiques et audiovisuelles. Notamment au Québec, le savoir-faire développé à ce niveau est conséquent. Forum Films (Richard Lalonde), Item 7 (Pierre Even), Lyla Films (Lise Lafontaine), Micro_scope (Kim McCraw et Luc Derry), Meta Films (Nancy Grant et Sylvain Corbeil), Cinéma-ginaire (Denise Robert) : ces sociétés se sont toutes impliquées, à un moment donné, dans des projets de coproduction internationale. Ce qui a donné des œuvres reconnues comme *Incendies* de Denis

Villeneuve (2010) et *Juste la fin du monde* de Xavier Dolan (2016). Pour un producteur étranger, le Canada est donc un partenaire de choix. Les institutions publiques — la SODEC, le Fonds des médias et Téléfilm — accompagnent les professionnels avec une panoplie d'incitatifs fiscaux.

La clef de voûte de ce système : les traités internationaux. Le Canada en a signé 56. Ces accords donnent un cadre réglementaire aux projets. Il en existe avec la Grande-Bretagne (depuis 1975), la Belgique (1984), le Maroc et la Suisse (1987), la Norvège (1998), l'Inde (2014), etc. Pour maintenir



Incendies
Denis Villeneuve



Juste la fin du monde
Xavier Dolan



La dernière fugue
Léa Pool



Ballerina
Éric Summer et Éric Warin

l'attractivité du Canada sur les marchés, ces traités sont souvent ajustés. L'accord signé en 1996 avec le Luxembourg vient d'être révisé. Désormais, afin de se qualifier comme coproducteur minoritaire et d'accéder aux avantages fiscaux, une société canadienne doit réunir 15% du budget global du film monté avec le Grand-Duché; initialement, le traité prévoyait 20%. Les objectifs fixés sont donc aujourd'hui plus atteignables. Seconde modification: les projets en réalité virtuelle sont favorisés. Le Luxembourg, partenaire déjà important du Canada, le sera dorénavant plus encore et se modernise. Pour rappel, *La dernière fugue* (2010) de Léa Pool a été coproduit avec les Luxembourgeois, comme d'ailleurs les prochains films de David Lambert (*Troisièmes noces*) et de Bruce McDonald (*Justice Dot Net*).

Cependant, la France demeure le premier allié du pays. Depuis les dix dernières années, 220 coproductions franco-canadiennes ont vu le jour. En 2016, sur les 48 coproductions enregistrées au Canada, 13 se sont faites avec des Français. Ceci n'a rien de surprenant puisque le traité signé en 1983 avec la France est l'un des plus anciens, mais surtout le plus avantageux: l'apport du coproducteur minoritaire est dans ce cas fixé à 10% du budget global. Autrement dit, un producteur québécois sur un film français dont le budget est de 10 millions CAD devra réunir un million pour bénéficier des abattements fiscaux applicables. Voilà une mesure bien plus séduisante que celles du Luxembourg, de la Suisse ou de la Belgique (20% exigés dans ces deux derniers cas).

Autre fait exceptionnel: le Canada jouit de deux traités distincts avec la France, l'un pour le cinéma et l'autre pour la télévision. Il existe aussi

un « mini-traité » en animation qui a donné une impulsion conséquente au secteur: en 2012, l'Atelier Animation voit le jour à Montréal. Ce studio est créé pour lancer le chantier du film d'animation *Ballerina*, réalisé par Éric Summer et Éric Warin. Son budget exceptionnel — 35 millions CAD — a été monté par le Québécois André Rouleau (Caramel Films) en association avec les Français Laurent Zeitoun et Yann Zenou de chez Quad (on leur doit les grands succès comme *Intouchables*, *Samba* et *Le sens de la fête*). Les avantages sont tels que Quad a déménagé ses bureaux au Québec de façon permanente! Car en plus du savoir-faire incontesté des artisans québécois, des coûts compétitifs des charges salariales, ou de la valeur avantageuse du dollar canadien, le grand atout est celui du cumul possible des crédits d'impôt offerts par les deux paliers gouvernementaux. Ainsi, *Ballerina* s'est qualifié au premier niveau de crédits remboursables offerts à tous les types de coproduction. Mais s'agissant d'un film d'animation, une bonification substantielle a pu être ajoutée (10% des dépenses de main d'œuvre). S'il avait été produit à Hollywood, *Ballerina* aurait tout simplement coûté six fois plus cher.

Cerise sur le gâteau: les occasions pour promouvoir la coproduction se multiplient. Organisées en 2017 par la SODEC et le Festival de films CINEMANIA, les « Rencontres francophones » ont réuni 250 professionnels à Montréal, favorisant la finalisation de nombreux projets. Pour sa part, la société française Unterval organise régulièrement au Québec des missions de développement. Une fois assemblées, toutes ces initiatives promettent de beaux jours à la coproduction avec le Canada. ▲